



Financé et animé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, le Booster est un dispositif dédié à la création d'entreprises

Newsletter #32 - septembre 2020

Prochain atelier

Les ateliers du Booster reviennent en présentiel ! Ils se tiendront à Fontainebleau au centre Stop&Work et à Cély à l'antenne de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

La méthode CANVAS Mardi 15 septembre

Comment la méthode Canvas peut aider à bâtir et faire évoluer son activité, en (re)définissant les segments créateurs de valeur : marché, clientèle, produit, communication.

[Animé par Céline Brun, CCI Seine et Marne](#)

Inscrivez-vous

Gestion de la trésorerie Mardi 29 septembre

La gestion de la trésorerie est une compétence clé afin d'anticiper des potentielles difficultés et les surmonter.

[Animé par Sophie Piepers, Cabinet Collet & Associés](#)

Inscrivez-vous

Le programme complet des ateliers est disponible sur notre site internet.

N'hésitez pas à le consulter et vous inscrire

Agenda complet

Financement de la création

Des organismes de financement par prêt d'honneur sont actifs sur le territoire.

Qu'est-ce qu'un prêt d'honneur ?

- Un prêt à taux d'intérêt zéro
- à la personne
- sans garantie

Quels sont les avantages ?

- Confronter son plan d'affaires à des professionnels
- Consolider son apport personnel
- Accéder à un réseau et à des conseils précieux
- Faire levier sur l'obtention d'un prêt bancaire

Qui sont-ils ?



Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne

Depuis 2000, Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne a soutenu près de 700 entreprises de tous secteurs d'activités (services, commerce, artisanat, restauration...). Les montants des prêts d'honneur peuvent aller de 3 000 à 55 000€.

La plateforme propose, en amont, un accompagnement par des conseils personnalisés et, en aval, un suivi ainsi qu'un parrainage si l'entrepreneur le souhaite.

Contact :
plateforme@initiative.mvs.sud77.fr

Site internet



Réseau entreprendre

Réseau Entreprendre est une association de chefs d'entreprises engagés, spécialisés dans l'accompagnement de créateurs ou repreneurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois. L'association a pour mission d'accompagner les entrepreneurs grâce aux conseils et soutien de chefs d'entreprises pendant 2 à 3 ans et de financer avec des prêts d'honneur de 15 à 50 K€ (jusqu'à 100 K€ pour les projets innovants).

Contact :
schaillou@reseau-entreprendre.org

Site internet

Pour plus d'informations : contacter le service entreprise du Pays de Fontainebleau conomie@pays-fontainebleau.fr

Concours



Pour la 10e année consécutive, « Créatrices d'Avenir », programme unique d'accompagnement, de financement et de valorisation des femmes entrepreneures en Île-de-France, recueille les candidatures pour son concours et trouver la « Créatrice d'Avenir » ainsi que les cinq créatrices marquantes de l'année 2020.

À la clé pour les futures lauréates : une visibilité médiatique et 60 000 € de dotation globale (30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement ou en nature délivrés par les partenaires du concours).

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise (ou association) dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante est une femme,

- les statuts ont été déposés ou la demande d'immatriculation a été réalisée avant le 30 septembre 2020,
- le projet s'inscrit dans au moins une des catégories de trophées.

Les candidatures sont ouvertes du 1er juin au 30 septembre 2020 sur www.creatricesdavenir.com

Candidatez !

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur le Booster

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 [sendinblue](#)



© 2020